



## DIRECTIVES DE PRÉPARATION DES SURFACES

### Ragréage et lissage

#### CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Fournir et maintenir des conditions sanitaires et environnementales adéquates, y compris la protection de l'ouvrage pendant et après l'installation. Se conformer aux normes de l'industrie et aux exigences des instructions relatives aux produits. Suivre les instructions de la fiche de sécurité (FDS) et de l'étiquette du produit concernant la sécurité, la santé et les autres mesures de précaution et de protection de l'environnement. Se conformer à toutes les réglementations fédérales, provinciales, territoriales, locales et statutaires applicables.

Fermer toutes les portes et fenêtres et éteindre les systèmes et appareils de ventilation forcée directe. Éteindre les systèmes de planchers chauffants et protéger la zone de travail contre l'exposition directe au vent, aux courants d'air, au soleil et à la chaleur pendant l'installation et pendant au moins 72 heures après la fin des travaux.

Si nécessaire, construire un abri temporaire et utiliser des chauffages d'appoint indirects pour maintenir le niveau de température dans la plage recommandée pour une installation et un séchage adéquats.

Évacuer l'air de tous les systèmes de chauffage temporaires vers l'extérieur du bâtiment afin de prévenir les risques pour la santé et les dommages aux travaux causés par les fumées et émanations toxiques, qui peuvent causer de la carbonatation, contaminer les surfaces et provoquer une défaillance de l'installation.

Régler et maintenir la température du substrat et la température ambiante dans la zone de pose du carrelage dans la plage de température minimale de 10 °C (50 °F) et maximale de 35 °C (95 °F) pendant la pose et pendant 7 jours après la fin de la pose, sauf si les instructions du produit et/ou les exigences de la norme d'installation ANSI A108 l'exigent autrement.

**Remarque :** Avant de commencer et de procéder à l'installation, il faut toujours examiner le substrat, le site et les conditions ambiantes. Signaler par écrit toutes les déficiences et les non-conformités à l'entrepreneur général, à l'architecte, à l'ingénieur, au propriétaire ou au chef de projet. Ne procéder à aucun des travaux tant que les surfaces et les conditions ne sont pas conformes aux exigences des instructions du produit et aux exigences de la norme d'installation ANSI A108. Pour l'installation de carreaux de céramique, se référer à la dernière édition du " Manuel TCNA pour l'installation de carreaux de céramique " et du manuel d'installation des carreaux de céramique selon le guide de spécifications 09300 de l'ACTTM pour plus de détails. Pour les installations de revêtements de sol souples, consulter les directives de l'Institut des revêtements de sol souples à l'adresse [www.rfci.com/knowledge-center](http://www.rfci.com/knowledge-center). Pour les revêtements de sol en bois dur collés, consulter les lignes directrices de la National Wood Flooring Association à l'adresse [www.nwfa.org](http://www.nwfa.org).

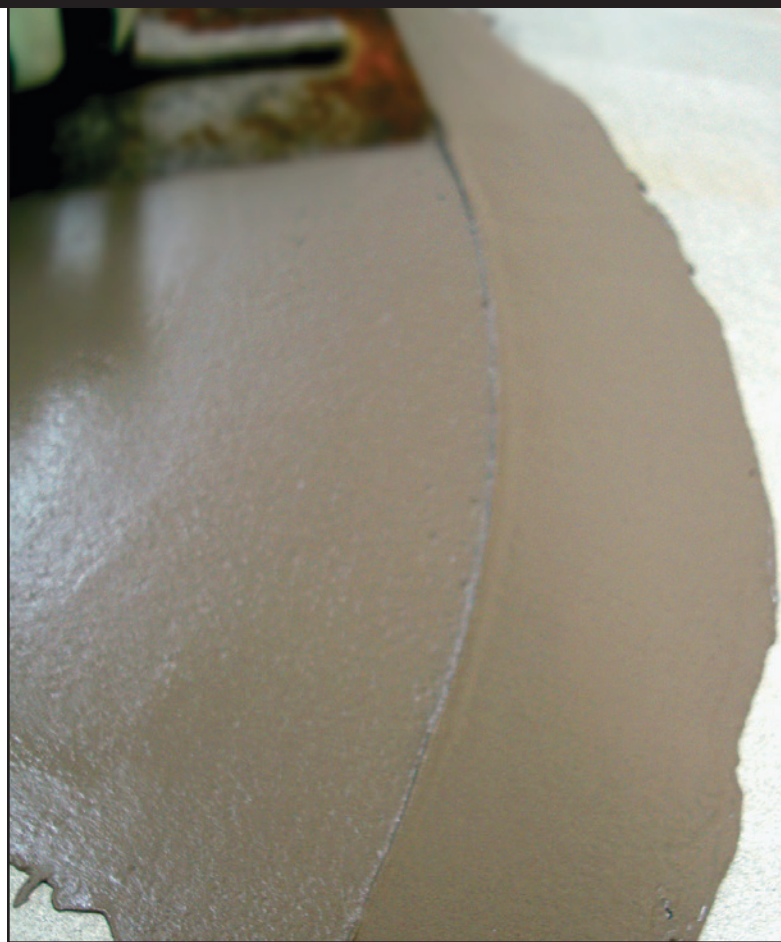
#### PRÉPARATION DES SURFACES

##### Général

**Remarques :** PRO SUPERPRIME™ et PRO SUPERPRIME™ 1C peuvent être utilisés pour préparer presque toutes les surfaces pour les produits de PROMA sans qu'il soit nécessaire de les scarifier ou de les grenailler, ce qui permet d'économiser un temps précieux et de l'argent (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails).

Toutes les surfaces d'appui doivent être structurellement saines, solides et stables avant l'installation de tout composé de sous-couche en ciment. Les revêtements de sol existants qui sont décollés ou creux ne seront pas corrigés par l'utilisation d'un composé de sous-couche en ciment. Le produit n'adhérera qu'à ce avec quoi il est directement en contact.

Les surfaces doivent être propres et exemptes de poussière, d'huile, de graisse, de peinture, de goudron, de cire, d'agent de durcissement, d'agent de démoulage ou de toute substance nocive et de débris qui pourraient empêcher ou réduire l'adhérence. Il peut être nécessaire d'enlever mécaniquement les substrats mal cimentés ou faibles qui ne contiennent pas d'amiante.



- ♦ Lors de l'enlèvement de substrats mal cimentés ou faibles qui ne contiennent pas d'amiante, il faut procéder à un meulage mécanique au diamant, à un sablage, à un grenailage, à un rasage ou à une scarification du substrat, selon les besoins, afin d'éliminer complètement toute peinture décollée ou faible, tout enduit de finition mal cimenté, toute particule détachée et tout contaminant. **Remarque : si une préparation de surface ou une élimination des contaminants par un procédé chimique est effectuée, une lettre certifiée doit être obtenue de l'entreprise d'élimination des contaminants qui garantit que tous les produits chimiques résiduels ont été complètement éliminés, sinon toute garantie ultérieure de PROMA sera considérée comme nulle et non avenue.** Respecter toutes les exigences réglementaires en matière de protection des yeux, des oreilles et des voies respiratoires, comme l'exige la loi, lors de toute méthode de préparation. Les surfaces contenant de l'amiante doivent être préparées et manipulées par des entrepreneurs professionnels spécialisés conformément aux réglementations fédérales, provinciales, territoriales, locales et statutaires.
- ♦ Toute zone présentant une contamination par l'huile sur des substrats en béton existants, y compris, mais sans s'y limiter, les sections où des tuyaux ont été coupés, peut nécessiter un nettoyage avec un dégraissant approprié, tel que PRO DECAP™ (consulter la fiche technique pour plus de détails), ou un produit microbien oléagineux (tel que Amoeba Cleaner pour les huiles à base de pétrole ou d'aliments). Lorsqu'il est propre, le béton doit absorber l'eau librement et foncer légèrement sans que l'eau perle. Pour les grandes surfaces contaminées par des huiles, traiter l'ensemble du substrat avec le produit de nettoyage désiré et en utilisant soit un tampon rotatif orbital à faible vitesse avec une brosse à récurer en nylon à poils doux, soit une autorécurveuse avec une brosse à récurer en nylon doux pour agiter le nettoyant en suivant les instructions du fabricant du nettoyant. Utiliser de l'eau potable propre pour bien rincer jusqu'à ce qu'il ne reste plus de résidus de savon ou des bulles. Laisser la surface sécher complètement. L'utilisation d'une autorécurveuse pour ce procédé accélérera le nettoyage et le séchage.





Les acides, les solutions alcalines concentrées et les résidus de produits chimiques de nettoyage ne sont pas recommandés et doivent être neutralisés ou éliminés.

Les substrats doivent être secs.

**Remarque :** Ne pas appliquer directement sur des panneaux de particules, d'agglomérés, de bois pressé, de lauan, de masonite, des panneaux d'amiante, de composés de ragréage et/ou d'égalisation des sols en gypse ou d'autres matériaux similaires dimensionnellement instables. Consulter la section "Surfaces en plâtre et en béton léger" pour plus de détails sur ces matériaux. Fixer mécaniquement un panneau de contreplaqué sur tous les autres matériaux mentionnés pour créer un substrat approprié (voir la section "Contreplaqué de qualité extérieure" pour plus de détails). Dans certains cas, certains composés de rapiéçage et de finition peuvent être utilisés sur des panneaux OSB correctement préparés ; il faut toujours se référer à la fiche technique d'un produit pour connaître les substrats appropriés, les limites et autres instructions pertinentes.

### Surfaces en béton

Les substrats en béton lisses, chimiquement densifiés, polis à la pierre ou à la truelle motorisée doivent être soit **APPRÊTÉS** avec l'apprêt PROMA PRO SUPERPRIME™ OU PRO SUPERPRIME™ 1C, soit rendus rugueux mécaniquement selon une procédure approuvée par un ingénieur (grenailage, scarification, ponçage, sablage ou décapage par eau sous pression, etc.) afin d'obtenir une texture et un profil de surface suffisants pour l'adhésion adéquate ultérieure du produit de ragréage ou lissage (consulter la fiche technique PRO SUPERPRIME™ ou PRO SUPERPRIME™ 1C pour plus de détails).

Certains densificateurs à base de silicate s'affaiblissent lorsqu'ils sont nettoyés avec un dégraissant à base d'acide citrique à un taux de dilution élevé. Les densificateurs pour béton poli peuvent contenir des agents d'étanchéité avec des produits chimiques utilisés dans les ustensiles de cuisine antiadhésifs pour ses propriétés de protection contre les taches. Une préparation mécanique peut être nécessaire sur le béton densifié et poli chimiquement.

Le béton excessivement sec ou poreux doit être apprêté avec PRO SUPERPRIME™, PRO SUPERPRIME™ 1C ou PRO PRIME LP™ (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails), ou mouillé et maintenu continuellement humide pendant au moins 24 heures avant de poursuivre. Tout excès d'eau ou eau stagnante doit être éliminé, en laissant la surface devenir saturée et sèche en surface (SSD), avant d'installer le composé de rapiéçage ou de finition.

#### Nouveau béton :

**Remarque :** Selon la norme ASTM E-155, les lignes directrices de l'ACI exigent que la planéité spécifique du sol (FF) soit évaluée dans les 72 heures suivant la mise en place du nouveau béton afin d'en garantir la précision.

Les substrats en béton doivent être complètement durcis, sains, solides et avoir une résistance à la traction directe et à la cohésion supérieure à 1,2 MPa (175 psi) lorsqu'ils sont testés conformément aux normes ACI 503-30, ASTM D-4541 ou ISO 4684. Les dalles de béton au niveau du sol ou sous le niveau du sol doivent être installées sur un pare-vapeur efficace et testées pour l'humidité conformément aux normes ASTM F1869 et ASTM F2170.

Le nouveau béton doit avoir durci au moins 28 jours, à moins qu'un système approprié d'atténuation de l'humidité, tel que PRO BLOCK MMS™, soit utilisé. Le PRO BLOCK MMS peut être installé sur du béton neuf correctement préparé mécaniquement une fois que le béton a durci pendant au moins 7 jours à 21 °C (70 °F) et 50 % d'humidité relative ambiante (NE PAS COMPTER LES JOURS DE HAUTE HUMIDITÉ ET DE PLUIE). Le béton doit absorber l'eau facilement et ne contenir aucun produit d'étanchéité ou de durcissement après sa préparation. Si le nouveau béton a une finition lisse, il est recommandé d'obtenir un profil ICRI CSP 3-5 par des moyens mécaniques afin de s'assurer que les sels résiduels et/ou les composés de durcissement, etc. sont éliminés pour garantir une bonne adhérence au substrat sans présence d'agents de rupture de l'adhérence (se référer à la fiche technique du PRO BLOCK MMS ou contacter notre département des services techniques pour obtenir des recommandations appropriées).

#### Béton existant :

Les dalles de béton au niveau du sol ou sous le niveau du sol doivent être installées sur un pare-vapeur efficace. Le contact permanent de l'eau libre peut déclencher une réaction chimique potentiellement dommageable.

Les substrats en béton existants doivent être secs et exempts de conditions hydrostatiques et/ou de problèmes d'humidité extrêmes. Des tests d'humidité doivent être effectués, et aucune méthode individuelle de test ne doit être considérée comme concluante en soi. Une combinaison des méthodes de tests suivantes est recommandée pour aider à déterminer la teneur en humidité et la perméabilité du béton :

- ♦ Effectuer un test d'émission d'humidité de chlorure de calcium (ASTM F-1869) sur le substrat en béton avant de procéder à l'application d'un apprêt, d'un composé de ragréage et de lissage. L'émission de vapeur d'eau du béton ne doit pas dépasser 2,26 kg par 93 m<sup>2</sup> (5 lb / 1000 pi<sup>2</sup> par 24 heures) pour l'installation de carrelage et de pierre, 1,36 kg par 93 m<sup>2</sup> (3 lb / 1000 pi<sup>2</sup> par 24 heures) pour l'installation des revêtements de sol, lorsque le test est effectué conformément à cette procédure. Un test de pH est recommandé conjointement avec ce test. **Remarque :** un niveau de pH inférieur à 9 indique un problème. Un produit d'étanchéité et une préparation plus approfondie sont nécessaires pour obtenir une lecture précise de l'humidité, même lors d'un test sur du vieux béton.
- ♦ Effectuer un test d'humidité relative à la sonde (ASTM F-2170) en utilisant des sondes d'humidité relative qui se sont acclimatées jusqu'à 72 heures avant la lecture. La teneur en humidité ne doit pas dépasser 85 % d'humidité relative selon le produit utilisé (se référer à la fiche technique du produit concerné ou contacter notre service technique pour obtenir des recommandations appropriées).

**Remarque :** Le système de contrôle d'humidité PRO BLOCK MMS™ de PROMA peut être utilisé pour remédier aux problèmes d'humidité sur certains substrats en béton correctement préparés (voir la fiche technique pour plus de détails).

Une préparation mécanique (meulage au diamant, rasage, grenailage, sablage ou scarification) des anciens substrats en béton peut être nécessaire pour éliminer les contaminants, les enduits de finition et les mortiers mal fixés, les scellants et densificateurs pénétrants et obtenir un profil de finition égal à un CSP 3-5 tel que décrit dans la directive technique n° 03732 de l'ICRI. Les adhésifs faibles, cristallisés ou hydrosolubles peuvent être enlevés mécaniquement à l'aide d'un grattoir, d'une ponceuse orbitale ou d'une meuleuse.

Une fois que la surface a été correctement préparée, il peut être nécessaire d'appliquer une couche d'apprêt pour certains composés de ragréage et de lissage PROMA. Pour plus de détails, consulter la fiche technique du produit concerné.

Pour des questions plus spécifiques à un chantier, contacter notre département des services techniques pour obtenir des recommandations appropriées.

### Surfaces en plâtre et en béton léger

Les surfaces existantes en plâtre et en béton léger doivent être correctement apprêtées avec PRO SUPERPRIME™ ou PRO PRIME LP™ (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails).

Les substrats en plâtre ne doivent pas être exposés à l'humidité ou dans des zones sujettes à une forte humidité.

Enlever toutes les surfaces décollées, brisées ou sablonneuses en balayant d'abord, puis en aspirant toute la surface du substrat de gypse existant. Ne **jamais** utiliser de produits de balayage, car cela pourrait laisser un film huileux sur la surface qui empêcherait une bonne adhérence et empêcherait la pénétration de l'apprêt dans le gypse.

Les substrats existants à base de gypse doivent être complètement durcis, sains, solides et avoir une force de cohésion en traction directe supérieure à 0,5 MPa (72 psi) lorsqu'ils sont testés conformément aux normes ACI 503-30, ASTM D-4541 ou ISO 4684. APPRÊTER TOUJOURS LES SUBSTRATS À BASE DE PLÂTRE avec les apprêts PRO SUPERPRIME ou PRO PRIME LP (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails). Ne pas appliquer de produit à base de ciment directement en contact avec du gypse sans apprêt préalable, car une réaction chimique connue sous le nom d'"Ettringite" peut se produire, entraînant une cristallisation suivie d'une rupture de liaison entre le ciment incompatible et les surfaces de gypse. Le substrat de gypse existant doit être complètement sec avant l'application d'une couche d'apprêt. Une fois que la surface est exempte de débris, apprêter tout le substrat pour recevoir le composé de ragréage et de lissage PROMA.





### Contreplaqué de qualité extérieure (planchers et comptoirs résidentiels intérieurs dans les zones sèches uniquement)

Les substrats en bois peuvent nécessiter une couche d'apprêt avec PRO PRIME LP™, PRO SUPERPRIME ou PRO SUPERPRIME 1C avant l'application d'un produit de ragréage et de finition (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails).

Pour une adhésion directe, les substrats de contreplaqué et les sous-couches doivent être en contreplaqué encollé extérieur (EGP) de classe A.P.A., groupe 1 EXTÉRIEUR, catégorie C.C. obturé ou mieux, conformes à la norme de produit volontaire américaine PS 1-95 ou à la norme "CAN/PLY" EXTÉRIEURE "SELECT" ou (SELF) CSA 0121 de contreplaqué en sapin Douglas conformément aux exigences de la norme ANSI A 118.11 pour le contreplaqué encollé extérieure (EGP). (Consulter les exigences de la norme ANSI A108.12 - AN-3.4.3 pour la menuiserie pour le mortier de ciment Portland au latex EGP).

Le contreplaqué doit être neuf et acclimaté à la température ambiante et aux conditions normales d'humidité.

Le contreplaqué existant doit être propre et peut nécessiter un ponçage pour éliminer la contamination de la surface. Remplacer toute zone brisée, pourrie ou manquante par une nouvelle sous-couche de contreplaqué de qualité extérieure avant d'installer un produit de ragréage et de lissage. La face lisse du contreplaqué doit être tournée vers le haut, le fil long passant sur la solive. Les joints des panneaux doivent être chevauchés conformément aux normes de l'industrie. Lorsque le plancher est posé sur des solives à 40 cm (16") de centre à centre, le sous-plancher doit être constitué de deux couches de panneaux de contreplaqué de 15 mm (19/32") d'épaisseur chacune, espacées de 6 mm (1/4") entre les feuilles et entre tous les matériaux auxquels elles sont accolées, tels que les murs, les drains et les poteaux. Les panneaux de contreplaqué supérieurs doivent être fixés à l'aide de vis à plancher non corrosives à tous les 15 cm (6") sur le périmètre et à des intervalles de 20 cm (8") dans toutes les directions sur l'ensemble du corps du panneau (ceci peut ne pas être requis pour tous les revêtements de sol souples, contacter notre département des services techniques pour de plus amples recommandations).

Les substrats en planches ou en panneaux doivent être recouverts d'une couche de contreplaqué EGP de 19 mm (3/4") d'épaisseur, fixée par des vis à des intervalles ne dépassant pas 20 cm (8") de centre à centre dans toutes les directions et sur le périmètre de chaque feuille.

Dans tous les cas, les feuilles de contreplaqué adjacentes ne doivent pas être plus hautes ou plus basses que 0,75 mm (1/32") l'une par rapport à l'autre. (Voir les exigences ANSI A108.12 - AN-3.4.3 pour la charpenterie pour le mortier de ciment Portland au latex EGP).

### Carrelage, vinyle et autres substrats existants à faible porosité (installation intérieure uniquement)

Les carreaux de céramique et de pierres de carrière, le marbre, le granit, les surfaces métalliques, les surfaces peintes, le VCT, la TVA, le PVC homogène, les résidus d'adhésifs de bitume fluidifié (cut-back), les résidus d'adhésifs non solubles dans l'eau et les revêtements de sol en feuilles de vinyle (à l'exception du vinyle rembourré) doivent être sains, solides, bien collés, décapés et exempts de poussière, de cire, de graisse, de produit d'étanchéité, de résidus de savon et de toute autre substance nocive et contaminante qui pourraient empêcher ou réduire l'adhérence. Tous les substrats existants doivent avoir une résistance à la traction directe et à la cohésion supérieure à 1,2 MPa (175 psi) lorsqu'ils sont testés conformément à la procédure ACI 503 R - (annexe A).

**Remarque :** Les surfaces des nouveaux carreaux de composition en vinyle (VCT) peuvent présenter une fine pellicule d'huile qui doit être enlevée avant l'application de l'apprêt.

S'assurer que le substrat existant ne contient pas de cire ou de finition de sol restante. Toute cire ou finition de sol doit être soigneusement décapée avec un produit de décapage approprié en utilisant une récurveuse orbitale, un tampon à faible vitesse, etc. Une fois que la cire ou la finition de sol a été enlevée et qu'elle a bien séché, la surface doit être apprêtée avec du PRO SUPERPRIME ou du PRO SUPERPRIME 1C (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails).

**ATTENTION :** La préparation mécanique et/ou l'apprêtage ne sont PAS recommandés pour tout matériau existant pouvant contenir de l'amiante. Tout substrat susceptible d'entrer en contact avec de l'amiante doit être testé avant les méthodes de préparation. L'amiante est une substance cancérigène. L'inhalation de poussière peut provoquer le cancer des voies respiratoires. Le risque est aggravé chez les personnes qui sont en contact direct avec les vapeurs de fibres d'amiante. NE JAMAIS scarifier, poncer, perforer, scier, grenailier ou déchiqeter mécaniquement tout matériau ou ancien revêtement de sol susceptible de contenir des fibres d'amiante et/ou de la silice cristalline. En cas de doute, toujours présumer que l'ancien revêtement de sol contient de l'amiante et il doit donc être manipulé par des professionnels spécialisés conformément aux réglementations fédérales, provinciales, territoriales, locales et statutaires.

### Métal

Les surfaces métalliques existantes peuvent présenter une contamination ou une corrosion, qui doit être éliminée mécaniquement avant de les apprêter avec PRO SUPERPRIME ou PRO SUPERPRIME 1C et l'application d'un produit de ragréage et de lissage (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails).

S'assurer que toute vieille peinture ne contienne pas de plomb en utilisant un kit de test de peinture au plomb à domicile disponible dans une quincaillerie locale. Utiliser une brosse métallique, un jet de sable ou une meule, selon les besoins, pour enlever la peinture, les revêtements détachés, la corrosion, etc. Passer l'aspirateur sur toute la surface métallique, l'essuyer avec de l'alcool dénaturé ou un autre solvant approprié, et laisser sécher complètement.

**Remarque :** Les nouvelles surfaces métalliques peuvent présenter une fine pellicule d'huile qui doit être enlevée avant de les apprêter avec PRO SUPERPRIME ou PRO SUPERPRIME 1C (voir la fiche technique correspondante pour plus de détails).



---

**ADHÉSIFS PROMA INC.**

9801, Parkway, Anjou, Québec Canada H1J 1P3

Tél. : 514.852.8585

Télécopieur : 514.852.8225

Sans frais : 1 866.51.PROMA (77662)

Courriel : [info@proma.ca](mailto:info@proma.ca)

© 2020 ADHÉSIFS PROMA INC.

